



Initiales du Maire

Initiales du Sec.- Trés.

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du Conseil municipal de la Municipalité du Canton de Pottion

Séance extraordinaire du Conseil municipal du Canton de Pottion tenue **mercredi le 14 décembre 2016**, dans la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville. La séance débute à 17 heures.

Sont présents les Conseillères Diane Rypinski Marcoux et Edith Smeesters et les Conseillers Michel Daigneault, Pierre Pouliot et Michael Laplume. Le Maire Louis Veillon est absent (absence justifiée). Le Conseiller André Ducharme est absent aussi.

La séance est présidée par le Maire suppléant Monsieur Michel Daigneault. Le Directeur général secrétaire trésorier, Monsieur Thierry Roger, est également présent et agit comme secrétaire d'assemblée. Aucun citoyen ne prend part à l'assemblée.

1- OUVERTURE DE LA SESSION SPÉCIALE ET PRÉSENCES

Le Maire suppléant, Michel Daigneault, constate le quorum et déclare la session ouverte.

2016 12 23

2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Edith Smeesters
et résolu

D'ADOPTER l'ordre du jour, tel qu'élaboré sur place:

ORDRE DU JOUR Séance extraordinaire 14 décembre 2016 à 17 heures

- 1- Ouverture de la séance extraordinaire et présences;
- 2- Adoption de l'ordre du jour;
- 3- Avis de motion concernant le règlement de taxation pour l'exercice financier 2017;
- 4- Fermeture de l'assemblée.

Adopté.

3- Avis de de motion concernant le règlement de taxation pour l'exercice financier 2017

Le Conseiller **Michel Daigneault**, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement portant le numéro 2016-439 sera présenté pour adoption.

Le règlement a pour objet de pourvoir à l'établissement des taux de taxation et les tarifs imposables pour l'exercice financier 2017, ainsi que pour établir les conditions de perception.

Conformément à la loi et afin de dispenser le Conseil municipal de la lecture dudit règlement lors de son adoption finale, une copie du projet de règlement a déjà été remise aux membres du Conseil dans les délais prescrits par la loi.

Donné.

4- FERMETURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par **Pierre Pouliot** et résolu que l'assemblée soit levée à 17h10.

Le tout respectueusement soumis,

Michel Daigneault,
Maire suppléant

Thierry Roger,
Directeur général secrétaire trésorier

Je, Michel Daigneault, Maire suppléant de la Municipalité du Canton de Pottion, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.